

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS**

Intitulé du service versant :		
Direction départementale des finances publiques 63 quai Veil-Picard – 25043 Besançon cedex	N° de versement : 2837W	
	Métrage : 3 ml	

Date du versement :
20/10/2023

	Exemplaire destiné au service versant
	Exemplaire destiné aux Archives

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1-27	Contentieux gracieux Conservation d'un échantillon pris au hasard, représentant par service 1 boîte par an et, quand les services gèrent plusieurs impôts, par objet du contentieux.	2009-2016		
1-6	Contentieux gérés par le service départemental des impôts fonciers Contentieux relatifs à l'assiette de la taxe foncière.	2009-2014		
1	2009			
2	2010			
3	2011			
4	2012			
5	2013			
6	2014			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
7	2015	2010-2015		
8	2016			
9-17	Contentieux gérés par le centre des impôts de Besançon ouest L'année est l'année au titre de laquelle l'impôt est dû.			
9-13	Taxe d'habitation et contribution à l'audiovisuel public	2010-2015		
9	Communes hors Besançon. – Amancey. Arc-et-Senans. Arguel. Auxon-Dessus. Auxons (Les). Avanne-Aveney.- Bartherans. Berthelange. Beure. Bolandoz. Champvans-les-Moulins. Courcelles-lès-Quingey. Crouzet- Migette. Cussey-sur-l'Ognon. Dannemarie-sur-Crête. Déservillers. Éternoz. Franois. Geneuille. Grandfontaine. Larnod. Lavernay. Lombard. Lods. Miserey-Salines. Moncley. Montferrand-le-Château. Montrond-le-Château. Morre. Ornans. Pirey. Pointvillers. Pouilley-les-Vignes. Roset-Fluans. Saint-Vit. Saône. Tarcenay. Torpes. Vorges-les-Pins. Vuillafans. 2010 : contribuables de BAR à VIN. 2011 : contribuables de AQU à SAH. 2012 : contribuables de BER à SAL. 2013 : contribuables de AUJ à REI. 2014 : contribuables de BEC à VARL. 2015 : contribuables de BOL à VOI.	2010-2015		
10-13	Besançon	2010-2015		
	10 2010-2011. – 2010 : contribuables de AUB à TRA. 2011 : contribuables de ALO à PRI.	2010-2015		
	11 2011-2012. – 2011 : contribuables de ROB à ZER. 2012 : contribuables de ALM à ZHA.			
	12 2013-2014. – 2013 : contribuables de ABR à ZEN. 2014 : contribuables de ADE à WAX.			
	13 2015. - Contribuables de BEN à XIN.			
14-15	Taxe foncière	2010-2015		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
14	Communes hors Besançon (contribuables de BER à SAV). – Avanne-Aveney. Busy. Chemaudin. Lantenne-Vertière. Liesle. Miserey-Salines. Mouthier-Hautepierre. Serre-les-Sapins. Tarcenay. Torpes. Vaux-les-Prés. Villars-Saint-Georges.	2010-2015		
15	Besançon. – Contribuables de FOR à PAU.			
16-17	Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)			
16	Communes hors Besançon. – Arc-et-Senans. Auxons (Les). Avanne-Aveney. Beure. Byans-sur-Doubs. Champagney. Champvans-les-Moulins. Charbonnières-les-Sapins. Éternoz. Fontain. Hôpital-du-Grosbois (L'). Lods. Miserey-Salines. Ornans. Pointvillers. Pouilley-les-Vignes. Pugey. Quingey. Rancenay. Roset-Fluans. Saint-Vit. Saône. Tarcenay. Torpes. Vorges-les-Pins. 2010 : contribuable TAR. 2011 : contribuables de BRU à PAR. 2012 : contribuables de BER à TER. 2013 : contribuables de CLE à TOU. 2014 : contribuables de BEL à VIR.			
17	Besançon 2010 : contribuables TRE. 2011 : contribuables de CHA à SAL. 2012 : contribuables de BAU à SAL. 2013 : contribuables de BEN à VUI. 2014 : contribuables de BAR à TSC.	2011-2015		
18-25	Contentieux gérés par le centre des impôts de Besançon est L'année est l'année au titre de laquelle l'impôt est dû.			
18	Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) Baume-les-Dames. Besançon. Châtillon-le-Duc. Geneuille. Nancray. Tournans. Valdahon. Villers-Saint-Martin. Pour Besançon : 2011, contribuables MON à TAH ; 2012, contribuables de BER à VAU ; 2013, contribuables de CLE à SUR ; 2014, contribuable BAC. Pour les autres communes : 2011, contribuables de BIA à MAR ; 2012, contribuables de BER à PER ; 2013, contribuables de COU à PEL ; 2014, contribuable JAL.	2011-2014		
19	Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) 1 seul dossier, de Besançon.	2014		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
20-23	Taxe d'habitation et contribution à l'audiovisuel public	2011-2015		
20	2011 Amagney. Besançon. Chalèze. Chalezeule. Châtillon-le-Duc. Devecey. École-Valentin, Germondans. Montfaucon. Novillars. Rougemont. Vanclans. Vercel-Villedieu-le-Camp. Pour Besançon, contribuables de AND à VUI. Pour les autres communes, contribuables de BOU à MEL.			
21	2012 Baume-les-Dames. Besançon. Cuse-et-Adrisans. Étalans. Geneuille. Montussaint. Thise. Valdahon. Vercel-Villedieu-le-Camp. Pour Besançon, contribuables de A à Y. Pour les autres communes, contribuables de A à P.			
22-23	2013 22 Communes hors Besançon (contribuables de BOU à THI). – Antorpe. Chalezeule. Épenoy. École-Valentin. Étalans. Luxiol. Marchaux. Saint-Hilaire. Vanclans. Valdahon. Verne. 23 Besançon. - Contribuables de ACO à ZAE.			
24-25	2014-2015 24 Communes hors Besançon. – Avoudrey. Baume-les-Dames. Chalezeule. Deluz. École-Valentin. Geneuille. Gouhelans. Guillon-les-Bains. Marchaux. Moncey. Montfaucon. Nods. Novillars. Roulans. Tallans. Thise. Uzelle. Valdahon. Vercel-Villedieu-le-Camp. Viéthorey. Pour 2014, contribuables de CUV à TRI. Pour 2015, contribuables de ADA à RIC. 25 Besançon. – 2014, contribuables de ABI à VUE. 2015, contribuables de AND à VOI.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
26-27	Contentieux gérés par la brigade de vérification n°2 Contentieux relatifs à des recouvrements après contrôle fiscal. L'année est l'année de réception du recours.	2010-2016		
26	Communes A-F. – Audincourt. Besançon. Chamesol. Chemaudin. Charquemont. Dampierre-les-Bois. Fournet-Blancheroche.			
27	Communes I-V. – Isle-sur-le-Doubs (L'). Montbéliard. Morteau. Osselle. Pierrefontaine-les-Varans. Reugney. Saint-Maurice-Colombier. Saint-Vit. Voujeaucourt.			

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le chef du service versant :

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le

La Directrice des Archives départementales du Doubs,

Nathalie ROGEAUX